

SERRANO-GONZALEZ PREND 2 ANS

RMC.fr - 17 juin 2010

Le coureur espagnol Ricardo Serrano-Gonzalez a été suspendu 2 ans par la fédération de son pays après que son passeport biologique ait présenté des anomalies sanguines. Selon un communiqué du jour de l'UCI, le coureur de Fuji Servetto affichait un profil hématologique anormal. Toujours selon la fédération internationale de cyclisme, de l'EPO CERA, dite à effet retard mise à jour par les autorités antidopage en 2008, a été trouvé dans deux échantillons sanguins prélevés en 2009.

«DOPAGE SCOLAIRE» AU QUEBEC

Canoë - 22/06/2010

Des milliers d'élèves québécois consomment des médicaments comme le Ritalin alors qu'ils n'en ont pas besoin, affirme un expert, qui considère que cela équivaut à du «dopage scolaire.»

Dans un livre à paraître ces jours-ci et dont le Journal a obtenu copie, le psychologue et docteur en neurosciences Joël Monzée pose un regard très critique sur la consommation de psychostimulants au Québec.

À son avis, le recours à des médicaments tel le Ritalin pour «calmer» des élèves «dérangeants» constitue une forme de «dopage», au même titre que la consommation de stéroïdes chez les athlètes. «S'il est clair que certains enfants [...] ont de réelles difficultés d'apprentissage, tous n'ont pas besoin d'une médication pour répondre aux attentes des adultes», tranche Joël Monzée, dans Médicaments et performance humaine : thérapie ou dopage ?

Médecins, profs et parents

La consommation de Ritalin est en voie d'atteindre un nouveau record au Québec, a révélé le Journal, le mois dernier. Ce médicament est prescrit aux enfants souffrant d'un trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH).

Joël Monzée pointe du doigt le système de santé pour expliquer le phénomène.

«L'expérience clinique et les statistiques montrent [...] que les enfants obtiennent de plus en plus facilement un diagnostic de nature psychologique dès que leurs comportements sortent des normes», déplore l'expert, dans son ouvrage.

M. Monzée estime que les médecins n'ont pas le temps d'établir un diagnostic éclairé.

«L'omnipraticien agit pour stopper le plus rapidement possible la situation de crise vécue par la famille [...] Il n'est donc pas étonnant que le [diagnostic] soit abrégé et que la prescription d'un psychostimulant soit perçue comme la meilleure manière d'intervenir», avance-t-il.

Joël Monzée croit que les outils utilisés par les médecins pour déterminer si un enfant souffre d'un TDAH comportent des failles. Il en va de même, selon lui, pour de nombreuses études sur le sujet.

M. Monzée attribue une part de responsabilité aux enseignants qui, bien souvent, «invitent les parents à consulter un médecin pour obtenir un diagnostic [et se font prescrire] un moyen éducatif ou thérapeutique qui réduira la fréquence des comportements dérangeants.»

Les obligations de «performance» de la vie moderne font vivre à plusieurs profs et parents un «syndrome de stress secondaire», ajoute Joël Monzée. Il devient alors tentant pour eux de croire que la médicalisation des enfants réduira leur propre «souffrance», en corrigeant les comportements qui les «dérangent».

M. Monzée n'épargne pas les compagnies pharmaceutiques, qui cherchent selon lui à maximiser leurs revenus.

Il rappelle que le Ritalin était censé n'être prescrit qu'à des enfants en bas âge, à l'origine. «[Mais] en l'espace de quinze ans, les entreprises [...] ont réussi à convaincre scientifiquement que leur produit était utile de la maternelle à la fin de la vie...», indique le spécialiste, dans son ouvrage.

Pas une maladie

Les «comportements dérangeants» des élèves à qui l'on prescrit des psychostimulants sont en fait «des réactions protectrices», explique Joël Monzée.

«Le comportement réactif n'est probablement pas acceptable, mais il n'est pas pathologique, insiste-t-il. C'est une réaction neurologique normale (et nécessaire) face au stress, que l'enfant doit apprendre à tempérer.» Certains le manifestent en étant agités, souligne-t-il.

Au lieu de prescrire des médicaments aux enfants qui sortent ainsi des normes, il faudrait plutôt «agir sur la source de leurs comportements» et leur apprendre «à mieux gérer leurs émotions.»

Autrement, on est face à un grave problème de «dopage scolaire», estime Joël Monzée.

REVUE DE PRESSE du 24 juin 2010

ACCORD ENTRE L'UCI ET L'AMA

L'Equipe.fr – 22/06/2010

Cette année, la responsabilité des contrôles sur le Tour de France reviendra à l'UCI en vertu du Code mondial antidopage. Mais l'AMA doit encore dire ce mercredi si elle autorise l'AFLD à faire ses propres tests pendant la Grande Boucle.

L'Union cycliste internationale (UCI) et l'Agence mondiale antidopage (AMA) ont signé lundi l'accord qui permettra à l'AMA de déployer une équipe d'observateurs indépendants sur le Tour de France 2010. Ceux-ci «auront un droit de regard sur toutes les étapes des contrôles antidopage réalisés par l'UCI, de la sélection des coureurs contrôlés jusqu'à la gestion des résultats des analyses», est-il précisé.

L'un des six observateurs indépendants sera le Français Olivier Grondin. Celui-ci était l'un des médecins-préleveurs qui travaillaient pour l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) sur le Tour l'année dernière. L'UCI et l'AFLD étaient alors associés avant que l'AFLD ne remette en cause les compétences des inspecteurs de l'UCI et ne la suspecte de favoriser l'équipe Astana d'Alberto Contador et Lance Armstrong.

DEUX ANS DE SUSPENSION POUR UNE MEDAILLEE OLYMPIQUE, DEJA RETRAITEE

Le Parisien - 22.06.2010

L'ancienne athlète autrichienne Stephanie Graf, vice-championne olympique sur 800 m en 2000, a écopé de deux ans de suspension pour avoir bénéficié des services du laboratoire Humanplasma au centre d'un scandale de dopage sanguin, a annoncé l'Agence antidopage autrichienne. L'Autrichienne, qui a mis fin à sa carrière en 2004 de manière imprévue juste avant les jeux Olympiques d'Athènes, a reconnu qu'elle avait fréquenté ce laboratoire viennois mais a toujours nié avoir eu recours au dopage.

Sa suspension démarre au 21 juin 2010, précise dans un communiqué l'Agence autrichienne.

SEBASTIEN SORHUET CONTROLE POSITIF

Sud Ouest – 22/06/2010

Voilà quelques années, trois amateurs s'étaient déjà faits piéger alors qu'ils avaient consommé du cannabis. Il s'agit cette fois d'un pelotari du groupe Élite pro main nue, le haut du panier. Sébastien Sorhuet a été contrôlé positif lors de la finale par équipes perdue avec Patrick Oçafraïn le 24 avril au trinquet Moderne. Agusti Waltari et son coéquipier de l'arrière Thierry Etcheto avaient survolé les débats pour s'emparer du titre.

Jean-François Pascassio-Comte, président de la Fédération, Philippe Carricart, vice-président en charge de la main nue, et Jacques Jeannou, président de la commission antidopage, n'ont pas confirmé l'identité. « Nous suivons la procédure. Nous avons informé le joueur qui a eu cinq jours pour demander une contre-expertise. Il ne l'a pas fait », explique le président. La décision sonne comme un aveu.

« Est-ce une volonté d'améliorer ses performances ? s'interrogeait Philippe Carricart. En tous les cas, il faut maintenant qu'il assume. » Le joueur de Biriadou (qui n'a pas répondu à notre appel téléphonique) a vu sa licence suspendue de manière conservatoire en attendant que se réunisse la commission antidopage. Ce devrait se faire dans les prochains jours.

NON A L'AFLD

Radio-Canada - 23 juin 2010

La lutte de pouvoir entre l'Union cycliste internationale (UCI), l'Agence mondiale antidopage (AMA) et l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) se poursuit.

Mercredi, l'AMA a refusé la demande de l'AFLD qui voulait procéder à ses propres tests antidopage au prochain Tour de France, disputé du 3 au 25 juillet.

L'AFLD n'a toutefois pas tout perdu dans sa requête. L'AMA a accepté que l'AFLD lui indique le nom des coureurs qu'elle souhaite cibler. L'AMA demandera aux testeurs de l'UCI de réaliser ces contrôles sous l'oeil d'un des observateurs indépendants de l'AMA.

L'UCI est responsable des tests antidopage sur la Grande Boucle. Mais l'AFLD voulait en pratiquer une soixantaine de

REVUE DE PRESSE du 24 juin 2010

plus, parce « qu'elle a accès à des informations confidentielles de la police et des douanes qu'elle ne peut partager avec d'autres organisations ».

Cependant, l'AMA souligne que la loi française n'est pas en totale conformité avec le Code mondial antidopage, et elle s'inquiète de la possibilité qu'il y ait un imbroglio juridique autour des résultats des contrôles faits par l'AFLD.

Depuis plusieurs années, l'AFLD met en doute la pertinence des contrôles faits par l'UCI.

L'an dernier, l'AFLD a accusé l'UCI de protéger la formation de l'éventuel vainqueur Alberto Contador. L'AFLD reprochait le manque de tests des Astana.

D'ailleurs, en réaction à ces accusations, l'UCI a signé mardi une lettre d'entente avec l'AMA qui supervisera tous les tests effectués durant la Grande Boucle.

Les représentants de l'AMA pourront observer toutes les phases des contrôles antidopage de l'UCI, de la sélection des cyclistes à tester jusqu'à la gestion des résultats. Ils auront aussi accès à tous les documents pertinents.

Les observateurs de l'AMA rédigeront ensuite un rapport sur le travail antidopage de l'UCI.

TOUR DE FRANCE : L'AFLD ACCEPTE LA PROPOSITION DE L'AMA CONCERNANT LES CONTROLES ANTIDOPAGE

nouvelobs.com – 24/06/2010

PARIS (AP) — L'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) a décidé de se plier à la résolution de l'Agence mondiale antidopage (AMA) concernant les procédures des contrôles sur le prochain Tour de France cycliste.

L'AFLD qui souhaitait pouvoir effectuer des contrôles inopinés additionnels à ceux de l'Union cycliste internationale (UCI), a vu sa demande refusée mais son savoir-faire reconnu. Elle pourra par procuration faire effectuer des contrôles additionnels, mais devra laisser la maîtrise d'oeuvre à l'UCI dont elle avait mis en cause le professionnalisme lors de l'édition 2009 de la Grande Boucle.

"Le collège de l'AFLD a décidé de répondre favorablement à la proposition de l'AMA", indique jeudi un communiqué de l'AFLD.

L'AMA n'a pas accédé mercredi à la demande initiale de l'AFLD après avoir décelé une inadéquation juridique entre la loi française et le code mondial antidopage. Cette inadéquation concernerait le recours éventuel d'un coureur devant le Tribunal arbitral du sport (TAS). L'AMA a proposé de faire réaliser les contrôles par son intermédiaire.

En clair, l'UCI conduira les contrôles sur le Tour 2010. Mais en cas d'informations pertinentes en provenance de la police ou des douanes reçues par l'AFLD, l'AMA sera informée. Ses observateurs pourront alors inciter les préleveurs de l'UCI à organiser des contrôles ciblés additionnels.

"L'AMA s'inquiète du fait que les contrôles effectués par l'AFLD seraient forcément soumis à la loi française, qui à ce jour n'est pas en totale conformité avec le Code mondial antidopage", a souligné l'agence française qui se félicite que "pour remédier à cette difficulté juridique, l'AMA propose de faire réaliser les contrôles par son intermédiaire."

Le Collège de l'AFLD a aussi pris note que "l'AMA considère que les informations transmises (par l'AFLD) apparaissent à première vue réalistes et utiles pour la réalisation de contrôles ciblés sur des coureurs" et "apprécie la portée du dernier point de la résolution qui dispose que "si, pour quelque raison que ce soit, cette résolution n'est pas acceptée ou respectée par l'UCI durant le Tour de France, l'AMA autorisera l'AFLD à effectuer elle-même ces contrôles additionnels."

L'AFLD marque son soutien à l'AMA. "Au moment où plusieurs investigations judiciaires dans le cyclisme sont en cours en France, mais aussi aux États-Unis à la suite des révélations de Floyd Landis, l'AFLD tient à renouveler son soutien à l'AMA dans ses efforts pour une politique antidopage crédible", conclut son communiqué.

L'AFLD avait prouvé son savoir-faire en menant seule les contrôles sur le Tour il y a deux ans, ayant reçu délégation de la Fédération française de cyclisme. Le Tour n'était pas organisé sous l'égide de l'UCI cette année-là en raison d'un différend avec ses organisateurs.